

## Tarifs des amis du RPI au 01/09/2024 en €

### Centre de loisirs Jean MONLAC :

#### Régimes CAF et MSA en fonction du Quotient Familial (QF)

QF	Jour avec repas	Jour sans repas	½ jour avec repas	½ jour sans repas
QF <= 500	4,50	1,65	3,85	1,65
500 < QF <= 856	7,00	4,40	6,05	3,85
856 < QF <= 1100	10,00	7,15	8,25	6,05
1100 < QF <= 1600	11,55	8,25	9,35	7,15
QF > 1600	13,20	9,90	11,00	8,80

#### Autres régimes quel que soit le QF

	13,20	9,90	11,00	8,80
--	-------	------	-------	------

### Enfants des communes hors RPI:

Enfants des communes conventionnées (Saint Romain, Saint Jean de Thurac, Saint Pierre de Clairac, Saint Urcisse, Puymirol et Saint Caprais) : Les communes prennent en charge 6 € par jour sauf Saint Caprais qui prend en charge 5,50 €.

Un supplément de 1,50 € par jour sera demandé aux parents par rapport au tarif général, sauf Saint Caprais pour qui le supplément est de 2,50 € par jour.

### Enfants des communes non conventionnées:

Supplément de 3,50 € par jour.

### Cantine :

Le prix du repas est fixé à : 3,85 €

### Garderie :

QF	1 jour	2jours	3 jours	1 mois
QF < 682	2,70	5,39	8,08	18,18
682 > QF <= 1100	2,86	5,72	8,58	18,70
QF > 1100	3,03	6,05	9,08	19,8